

TARENTEAISZSE

- P 2-3 Parc du Pilat
- P 4-5 Le SIANC
- P 6 Noël en fête, ADSL
- P 7 Associations
- P 8 Agenda, Carnet rose, Traitement hivernal du réseau rou-



Le mot du maire

Certitudes...

Il y a quelques temps j'ai reçu un long courrier gentiment réprobateur sur l'abandon du « z » de Tarentaise. Il ne se passe d'ailleurs guère de mois que l'on ne m'interpelle sur cette question sensible...

Or, voici qu'Adeline a découvert – à la bibliothèque de Tarentaise, à Saint-Etienne –, dans la série « **La France des cantons** » de **Théodore Ogier**, éditée par « **visages de notre pilat** », publiée vers 1850, les numéros consacrés au Pilat. On y lit que *Tarantaise (avec trois a et un s)*, canton de *Saint-Genêt-Malifaux*, se situe sur le versant ouest du *Pila* et que le *furens*, « *ruisseau tant utilisé dont les rives sont encombrées d'établissements industriels de tous genres* », y prend sa source (désormais sise sur Le Bessat, au dessus du « tremplin »).

Gardons-nous donc de tout dogmatisme sur l'orthographe des noms propres et teintons nos certitudes d'une saine humilité...

Mais ce n'est pas la seule curiosité de ce petit ouvrage qui nous enseigne aussi bien des choses sur les regroupements territoriaux. Il nous incite là encore à prendre du recul sur des querelles encore fraîches : notre canton de St Genest Malifaux était réduit à 5 communes avec *Jonzieux, Marthes et Saint-Romain-les-Atheux*. Le Bessat était intégré au canton de Saint-Chamond. Chose plus étonnante encore, le canton de Bourg-Argental comptait une neuvième commune, Ruthiange, forte de 1693 habitants !

Et puis ...

On dénombrait alors 510 habitants à Tarentaise, une centaine de plus qu'aujourd'hui, avant le recensement en cours ce mois-ci, précisément. C'est d'ailleurs le cas, peu ou prou, de toutes les communes du canton ; preuve, s'il en était besoin, de l'intense vie industrielle qui existait au 19^{ème} siècle, en dehors des centres urbains. Pourtant la qualité de l'eau du *furens* pour le traitement de l'acier était déjà contestée par certains : « *c'est une erreur généralement accréditée, de croire que telle ou telle rivière possède des qualités supérieures à la trempe de l'acier ; à Saint-Etienne on se sert le plus souvent d'eau de puits, et dans les villages voisins on n'a pas le *furens** »...

On note aussi que « *l'air y est très vif ; la neige y tombe de bonne heure, et s'y maintient chaque année pendant fort longtemps* ». Théodore Ogier prétend même, aux dires des curés à qui il s'adressait souvent pour obtenir ses informations, que

« *lorsque la neige était très abondante, il est arrivé, que pour se rendre du presbytère à l'église, on avait été obligé de pratiquer un tunnel sous la neige, et que cet espèce de chemin couvert avait duré plus d'un mois* »... sans commentaire !

Je lis enfin avec un peu d'amertume que « *le village de Tarentaise se compose d'une petite agglomération de maisons groupées autour de l'église, qui n'offrent rien d'agréable* ».

Faisons en sorte, et c'est le souhait que j'émetts pour l'année nouvelle, d'enfouir pour longtemps cette image négative dans un passé révolu. Contribuons ensemble à l'essor et l'embellissement de Tarentaise, commune où il ferait bon vivre ! Meilleurs vœux pour l'année 2006.

Très chaleureusement. Patrick Leplat

Note : orthographe et ponctuation ont été transcrits tels qu'existants dans le livre de Théodore Ogier.





PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

L'année 2005 fut bien remplie pour le Parc naturel régional du Pilat. Le Parc est intervenu sur l'ensemble des thématiques constituant le projet de territoire qu'il conduit avec les communes du Pilat.

Voici un petit aperçu des actions les plus visibles, celles qui concernent le plus grand nombre d'entre-nous.

Les rendez-vous avec le public

Pilat Propre

17 communes du Pilat ont organisé des chantiers Pilat Propre au printemps 2005. Dans une démarche d'éco-citoyenneté, 485 enfants et 228 adultes ont ramassé 249 sacs de déchets et 70 m³ d'encombrants, débarrassant ainsi la nature des négligences humaines qui l'enlaidissent.

Concerts en Balades et scènes aux Champs, une belle saison 2005

Le public fidèle a apprécié la programmation culturelle 2005 du Parc : une balade l'après midi, une visite de site quand l'occasion se présente, le spectacle dans un site remarquable du Pilat et un dîner à l'auberge pour ceux qui souhaitent poursuivre la soirée.

Les 7 soirées programmées ont rassemblé près de 900 marcheurs et 2000 spectateurs. Rendez-vous est pris pour les jeudis de l'été 2006 pour de nouvelles découvertes.

Sorties Nature

Depuis déjà cinq années, le Parc naturel régional du Pilat propose des sorties à la découverte de la nature de mai à octobre. Ces sorties s'adressent aux individuels pour découvrir en famille ou entre amis la nature du Pilat, au cours de petites balades de quelques heures à une journée. Des thèmes variés sont proposés dans un programme complet de 35 sorties : botanique, forêt, petits observateurs de la nature pour les enfants, etc. . . . En 2005, 450 personnes ont participé aux sorties nature du Parc.

Pour un tourisme de nature

Dès la première année, deux restaurants et un hôtel-restaurant se sont engagés à mieux prendre en compte l'environnement dans la gestion de leur entreprise : amélioration du tri des déchets, mise en valeur de produits locaux ou biologiques, amélioration de l'accueil des publics handicapés... Les pistes d'amélioration sont variées pour la quinzaine de prestataires touristiques intéressés par cette démarche de tourisme durable portée par le Parc.

Promouvoir les produits agricoles de qualité

Dans sa politique d'appui à l'agriculture respectueuse de

l'environnement, le Parc accompagne les éleveurs de chèvre du Pilat dans leur demande de labellisation AOC de la Rigotte de Condrieu. La procédure est longue. En 2005, plusieurs rencontres avec l'INAO (institut National des Appellations d'Origine) ont permis des avancées significatives.

Préserver la ressource en eau

Le Parc a accompagné 33 communes du Pilat dans la création de leur SIANC : syndicat intercommunal d'assainissement non collectif. Cette structure dote désormais ses communes d'un service compétent en matière d'information et de contrôle des assainissements des particuliers.

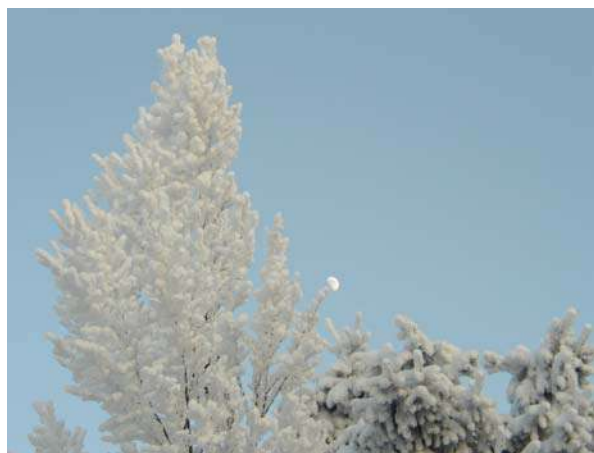
Promouvoir le bois - énergie

Energie renouvelable et disponible localement, le bois énergie représente un atout fort du Pilat. C'est pourquoi le Parc cherche à développer les chaufferies bois en organisant la filière de production de bois - plaquettes. Aujourd'hui, après 5 années d'action dans ce domaine, 36 bâtiments publics et 16 habitations privées sont chauffées par des chaudières automatiques au bois déchiqueté. De nombreux projets sont encore en cours de réalisation et des aides européennes sont encore disponibles à travers le programme Leader + pour l'installation de chaudières au bois déchiqueté.

Contact : Sophie Badoil, chargée de mission énergie au Parc tél. 0474875201

Eduquer au territoire

L'année scolaire 2005-2006, plus de 2000 élèves du Pilat et des Villes-portes, soit 81 classes vont bénéficier du programme d'éducation au territoire proposé par le Parc : animations en classe et visite sur le terrain.





Pour une meilleure qualité de vie

La circulation motorisée sur les chemins

La Charte du Parc, conformément à la loi, prévoit la mise en place d'une réglementation de la circulation d'engins motorisés sur les chemins, dans le but de limiter les conflits entre usagers. Le parc propose aujourd'hui un ensemble de mesures issues de consultations préalables et destinées à évoluer dans le temps au bénéfice d'une meilleure cohabitation. C'est ainsi que les élus du Parc ont adopté :

- la création d'une charte du bon comportement proposée par les motards
- l'opposition formelle à toutes manifestations motorisées (hors routes goudronnées)
- l'interdiction de circulation sur les Crêts et Chaussitre par arrêtés municipaux
- la constitution d'une commission permanente de suivi pour améliorer le dispositif. Ces dispositions devraient permettre dans un premier temps de faciliter la conciliation des différents usages.

La signalétique

Afin de coordonner la signalétique touristique et de faciliter l'application de la loi sur la publicité, le Parc a établi une charte de signalisation et de signalétique contenant les principes pour indiquer les activités et services par une signalétique routière, les itinéraires de randonnée et l'interprétation des patrimoines. Ces règles définies à l'échelle du massif concernent également l'annonce des manifestations locales. Ces dispositions ont été adoptées pour une meilleure visibilité de tous.

Avant de mettre vos pancartes, renseignez-vous en mairie.



Pour mieux connaître la nature, une carte des habitats naturels du Pilat

Après 4 années de relevés floristiques réalisés sur les 70 000 ha du Parc, le Conservatoire Botanique du Massif central vient d'éditer une carte des habitats naturels du Pilat.

Elle répertorie 180 habitats différents dans le Pilat identifiés selon leur cortège floristique propre (associations végétales).

L'édition de cette carte des habitats met en évidence, s'il en était besoin, la formidable diversité biologique qui fait la richesse du massif du Pilat.

La carte et son livret explicatif seront consultables à la Maison du Parc à Pélussin et à la Mairie

Suivi architectural

Afin de préserver la qualité des paysages, l'architecte du Parc apporte ses conseils aux habitants lors de leurs projets de construction ou d'implantation d'activités diverses. L'écoute et le dialogue permettent bien souvent de mieux comprendre les impacts paysagers des constructions et ainsi de définir ensemble des formes architecturales à la fois respectueuses de l'environnement et du projet de vie des habitants de la future maison.

Au cours de l'année 2005, le Parc a également accompagné 18 municipalités dans leurs procédures de révision de leurs plans locaux d'urbanisme

Créer des synergies entre les entreprises

Afin de consolider le tissu économique, et pour mieux prendre en compte l'environnement, le Parc anime des opérations collectives à destination des entreprises: organisation d'une collecte des déchets spéciaux des garagistes, des formations au patrimoine et à l'environnement pour les artisans du bâtiment,

La maison du Parc labellisée iso 14001

Le Parc s'engage à réduire ses propres impacts sur l'environnement, pour cela il adopte une démarche d'amélioration continue récompensée en 2005 par le renouvellement du label iso 14 001.

Eau et assainissement : où en est-on ?

En ce qui concerne les nouvelles ressources en eau, les positionnements des points de forage ont été réalisés. A présent, nous attendons l'accord de la Préfecture et des services de l'Etat (DDASS) pour pratiquer ces forages. S'agissant des ressources existantes nous avons pris la décision de mettre temporairement hors circuit, la source de la Grand Combe qui présente régulièrement des analyses non conformes en résidus d'aluminium.

En ce qui concerne la station d'épuration, nous avons obtenu de l'entreprise SNTP, qu'elle reprenne toute la conduite terminale qui est complètement obstruée.

Michel Peyron





UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif du Pilat (SIANC du Pilat) pour le bon fonctionnement de votre Assainissement Non Collectif.

La ressource en eau est un enjeu majeur pour la collectivité. La loi sur l'eau de 1992 a défini les moyens à mettre en œuvre pour la préserver. Dans ce cadre, il a été confié aux communes de prendre en charge la création d'un service ayant pour missions d'informer, d'aider, de conseiller les administrés, et d'effectuer le contrôle technique de toutes les filières d'assainissement non raccordées au réseau public de collecte des eaux usées.

Afin de se doter d'un service compétent et de minimiser les coûts relatifs au fonctionnement d'un tel service, trente-trois communes du territoire du Parc du Pilat se sont regroupées et ont créé le SIANC du Pilat.

Ce service aura en charge dès 2006 d'effectuer les contrôles rendus obligatoires par la réglementation, à savoir :

Pour les habitations existantes étant en Assainissement Non Collectif

➤ contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation : effectuer lors d'une visite, celui-ci a pour but de vérifier le bon état des ouvrages et, le cas échéant, de conseiller l'utilisateur pour une éventuelle réhabilitation.

Cette visite aura lieu environ tous les quatre ans, l'utilisateur en sera informé par courrier 15 jours avant.

Pour la création ou la réhabilitation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif :

L'utilisateur doit retirer et déposer en Mairie ou auprès du SIANC du Pilat un dossier de "déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif", le service devra alors effectuer les contrôles suivants :

➤ contrôle de conception et d'implantation : il a pour but de vérifier que les éléments retenus par l'utilisateur lors de la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement sont conformes à la réglementation en vigueur (instruction du dossier).

L'avis du service, nécessaire à l'exécution des travaux et dans le cadre d'un dépôt de permis de construire à la délivrance de ce dernier, sera adressé à l'utilisateur.

➤ contrôle de bonne exécution des travaux : effectué lors d'une visite de chantier, il permet de vérifier que les éléments retenus par l'utilisateur et acceptés par le service, lors de la déclaration d'installation, soient respectés.

Le SIANC du Pilat est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, son budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Son financement donne lieu à des redevances qui sont perçues auprès des usagers.

Le montant de ces redevances est forfaitaire et varie selon la nature des opérations de contrôle :

1. Redevance annuelle

Elle s'applique aux habitations existantes étant en Assainissement Non Collectif :

➤ contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation : prix forfaitaire de 25 euros

La redevance annuelle est à la charge de l'occupant des lieux (propriétaire ou locataire) résident au premier janvier de l'année considéré

2. Redevances ponctuelles

Elles s'appliquent lors de la création ou de la réhabilitation d'une filière d'Assainissement Non Collectif :

➤ contrôle de conception et d'implantation d'une installation (instruction du dossier) : prix forfaitaire de 50 euros

➤ contrôle de bonne exécution des travaux (visite de chantier) : prix forfaitaire de 100 euros

les redevances ponctuelles sont à la charge du propriétaire

Exemple d'une filière d'assainissement non collectif

(l'épandage par tranchées d'infiltration) :

Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

Conditions de mise en œuvre :

L'épandage par tranchées d'infiltration doit être réalisé par l'intermédiaire de tuyaux placés horizontalement dans un ensemble de tranchées.

Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 mm. Ils doivent être constitués d'éléments rigides en matériaux résistants munis d'orifices dont la plus petite dimension doit être au moins égale à 5 mm.

La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas excéder 30 m.

La largeur des tranchées d'épandage dans lesquelles sont installés les tuyaux est de 0,50 m minimum.

Le fond des tranchées est garni d'une couche de graviers lavés.

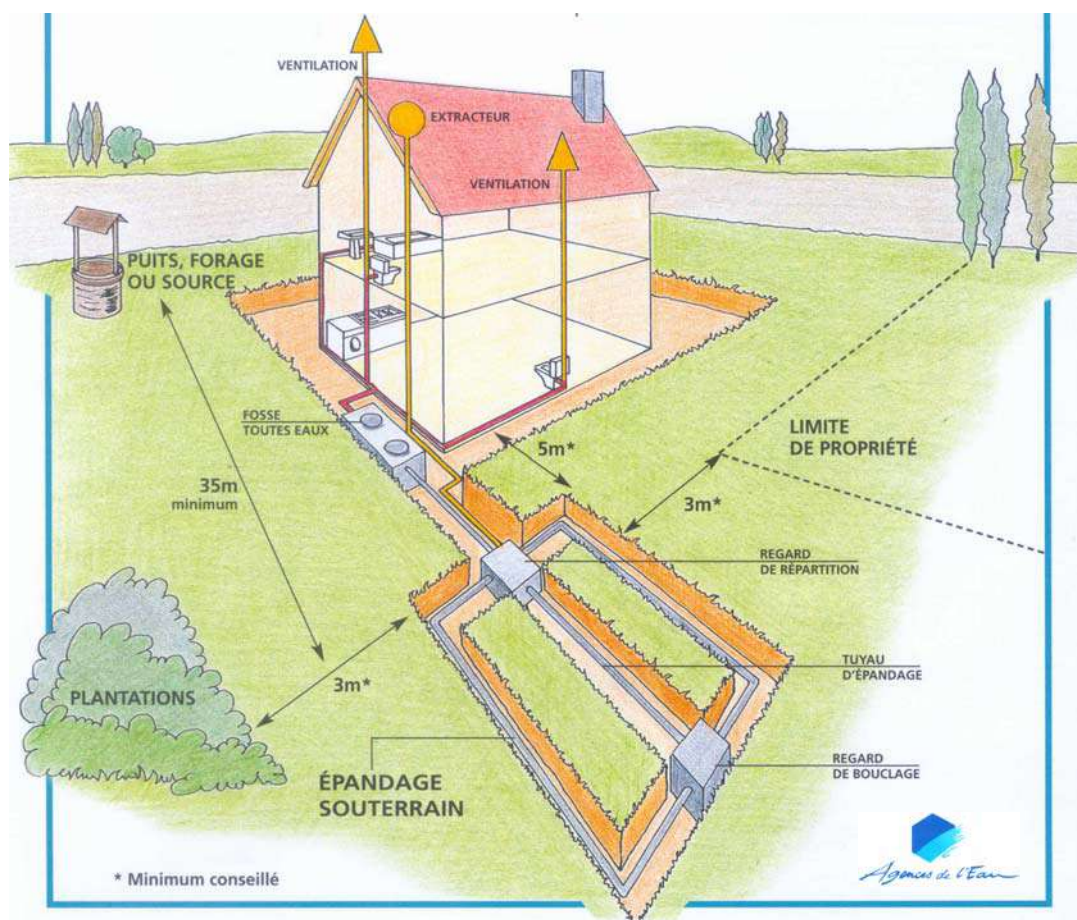
La distance, d'axe en axe, des tranchées doit être au moins égale à 1,50 m.

Un feutre imputrescible doit être disposé au-dessus de la couche de graviers.

L'épandage par tranchées d'infiltration doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des effluents dans le réseau de distribution.

Dimensionnement :

La surface d'épandage est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol. Elle est définie par une étude pédologique à la parcelle.



Pour de plus amples informations le service se tient à votre disposition :

SIANC du Pilat - 2 rue Benay - 42 410 Pélussin - Tél. 04 74 20 64 75

e-mail : contact@sianc-pilat.fr

Les communes membres du SIANC du Pilat :

Ampuis, Le Bessat, Bourg-Argental, Burdigues, La-Chapelle-Villars, Chuyer, Colombier, Condrieu, Doizieux, Farnay, Graix, Les Haies, Longes, Loire-sur-Rhône, Malleval, Marthes, Pavezin, Planfoy, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Paul en Jarez, Saint-Pierre de Bœuf, Saint- Régis du Coin, Saint-Romain En Gal, Saint-Romain les Atheux, Saint-Sauveur en Rue, Sainte-Croix en Jarez, Tarentaise, Trèves, Tupin et Semons, La Valla en Gier, La Versanne.

Noël « s » en fête



A l'occasion de la fête de Noël des enfants le 16 décembre, le Père Noël a, pour la deuxième année consécutive, distribué à l'école, les cadeaux commandés par les enfants (cadeaux collectifs pour les enfants du cycle 1 et 3 et livre individuel pour ceux du cycle 2) accompagnés d'un paquet de friandises.



Le Père Noël était, tout d'abord, impatientement attendu dans la classe des tous petits qui lui ont donné des dessins en guise de remerciement et ont entonné en cœur quelques chansons de leur répertoire apprises pour la circonstance.

Les enfants du cycle 2 avaient élaboré un petit livre contenant de nombreuses questions que le Père Noël a pris le temps de lire et auxquelles il a répondu de manière appropriée.

La tournée du Père Noël s'est achevée dans la classe des plus grands avec la distribution d'un livre pour chacun d'entre eux.

La fête s'est poursuivie dans la soirée avec le spectacle de chansons, de mouvements gymniques et d'acrobaties effectués par les enfants. Elle s'est achevée par la ronde des gâteaux mitonnés par les parents d'élèves.

Le 7 janvier, les « Anciens » étaient réunis à la salle polyvalente pour une après midi festive animée par Eric Sérano qui a su, avec son inséparable accordéon, créer comme il y a trois ans, une ambiance chaleureuse avec des chansons d'hier et d'aujourd'hui.

Le spectacle a été ponctué par des moments plus « confidentiels » qui ont permis aux anciens de se retrouver autour d'un goûter composé cette année de galettes des rois, mandarines et papillotes offertes gracieusement par la boulangerie de Planfoy et Maurice Vercasson que nous remercions pour leur aimable participation. La distribution des cadeaux du Père Noël a clôturé l'après-midi vers 18 heures. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux spectacles !!!



Bonne et heureuse année 2006

Evelyne ESTELLE



@@@@@@mairie.tarentaise@wanadoo.fr@@@@@

Le haut débit est enfin arrivé à Tarentaise. L'accès à l'internet ADSL est accessible sur toute la commune. La mairie et l'école sont dors et déjà connectées. A cette occasion, nous avons engagé une réflexion pour étudier quelles sont les possibilités que nous offrent ce nouveau moyen de communication pour faire circuler efficacement et rapidement des informations sur notre village. Nous pensons qu'une liste de diffusion INFO MUNICIPALES peut nous permettre de joindre très rapidement un nombre important d'habitants. Aussi, nous invitons tous ceux qui souhaitent figurer sur cette liste à nous passer un message à l'adresse de la mairie :

mairie.tarentaise@wanadoo.fr

Vous pourrez à tout moment demander à être rayé de cette liste si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations.

Nous pourrions également créer une liste spécifique BREF INFO pour diffuser le bref info, mais attention, l'inscription sur cette liste vous est déconseillée si vous n'êtes pas abonné au haut débit, car le fichier risque d'être trop lourd pour le bas débit. Cet envoi ne remplacerait pas la diffusion papier. **Bernadette TRAN-**

RECORD BATTU pour LA SOUPE AUX CHOUX DU 12 /11/05

Effectivement, cette édition a été la plus rentable. 280 soupers ont été vendus, apportant un bénéfice de 1850 € (soit environ 300 € de plus que les autres années). **Le Père Noël du lundi** est ravi et n'en revient toujours pas de voir un tel enthousiasme dans notre petit village. Cette fois encore tout le monde a pu se régaler :

- Soit à midi avant une randonnée balisée par le COT (2 itinéraires étaient proposés, 4 km ou 10 km)
- Soit le soir au rythme des groupes de danse auvergnate et country.

Un grand merci à tous ceux qui nous fournissent gracieusement, chaque année, matériel et nourriture, et à vous qui participez de plus en plus nombreux à la réussite de cette journée. N'oublions pas les Furanias et le groupe de Country qui se déplacent bénévolement.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

- Un repas dansant sera organisé le samedi 1er avril 2006 (ce n'est pas un poisson). Retenez dès aujourd'hui cette date, vous aurez bientôt dans vos boîtes aux lettres un coupon d'inscription pour vous et vos amis.
- Une soirée carnaval aura lieu le vendredi 10 mars. Tous les Tarentaisois sont invités à assister au feu de joie qui brûlera M. Carnaval et à se déguiser. A cette occasion, un vin chaud sera servi pour partager le verre de l'amitié.
- Une soirée scène ouverte est prévue le vendredi 3 février à la salle de la Mairie. Si vous avez un talent de musicien, chanteur, humoriste, nous vous attendons : Sketchs, chansons, musique sont au programme. Une soirée de répétition aura lieu le jeudi 26 janvier entre 19h30 et 22h à la mairie. Pour vous faire connaître, veuillez contacter Géraldine STARON au 04.77.20.48.38 ou par mail à g.staron@sdv.com. A cette occasion, une vente de pizzas aura lieu sur commande. Vous pouvez compléter le coupon réponse ci-dessous et le déposer chez Mireille TARDY à la Lune ou commander par téléphone au 06.25.04.57.16. Les pizzas seront à retirer à la Mairie le 3 février à partir de 19h (8 € l'unité, Ø 28 cm environ) :



NOM :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de pizzas Jambon-fromage :

Nombre de pizzas Champignons :

Nombre de pizzas 3 fromages :

Règlement le 3 février.

COT

Quelques dates à retenir :

- Nocturne en ski de fond : le 4 février, inscriptions sur place de 18h30 à 19h, par relais de 2 personnes (1 enfant + 1 adulte), les équipes pouvant se faire sur place.
- Course pédestre « Courir pour la plaisir » le 23 avril 06.

Information : Prêt de raquettes pour les adhérents du club. Renseignements : Bernard BONNIER 04.77.20.46.06.

Cette année le club a connu un vif succès en enregistrant plus de 50 familles adhérentes et 90 accès aux pistes vendus.

Merci à tous, bonne année et heureuse année 2006

RECENSEMENT

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2006.

Claudette Michel, agent recenseur et donc munie d'une carte officielle, viendra vous rendre visite en deux fois : dans un premier temps, elle vous transmettra les documents à remplir puis passera dans un deuxième temps les récupérer.

Nous vous demandons de porter une attention toute particulière à cette démarche afin de faciliter le travail de Mme MICHEL et nous vous remercions de lui réserver, à cette occasion, le meilleur accueil possible.

TRAITEMENT HIVERNAL DU RESEAU ROUTIER

Avec le début de l'hiver, vous êtes nombreux à interpeller l'employé communal sur le traitement de nos chaussées.

Il est donc important de rappeler les moyens mis en œuvre en fonction du type de routes :

pour tout le réseau des voies rurales, il n'y a pas de traitement sauf cas exceptionnel.

Pour le réseau communal, hors route des Palais, le chasse-neige passe mais il n'y a pas de traitement. Par contre des tas de pouzzolane sont mis à disposition sur l'ensemble du territoire. Il convient de les utiliser avec discernement, sans excès, pour une meilleure efficacité. Si le tas est épuisé, contactez la mairie.

Pour la route des Palais, la commune a récupéré, à son corps défendant, la charge totale d'entretien. C'est donc l'employé communal qui assume le déneigement et l'épandage de pouzzolane, le cas échéant. L'efficacité ne peut éga-ler ce qui existe par ailleurs avec saleuses, équipes qui se relaient etc...

En tout état de cause, une fois encore, il convient de souligner que dans nos communes, à 1000 mètres d'altitude, on doit accepter de modérer son allure, l'hiver venu, de prendre la pelle certains matins pour déneiger devant sa porte et accentuer sa vigilance, dans tous les cas.

Enfin, il convient de ne pas intervenir dans le travail de l'employé communal qui a mission de traiter le réseau au mieux de ses moyens et dans l'intérêt général. Il assume cette mission avec compétence et sous la responsabilité du maire, en charge de la sécurité.

D'autre part, nous vous rappelons qu'un petit coup de pelle pour dégager les containers à poubelle est toujours le bienvenu.



CARNET ROSE

Albin CHAPEY	26/04/2005
Joao NORMAND	02/07/2005
Celian COHEN	14/07/2005
Jules MOINE	14/09/2005
Jocelyn DELOLME	10/10/2005

Patrick LEPLAT



Nous vous rappelons que le *Bref Info* est ouvert à toutes les associations qui souhaitent faire le compte rendu de leurs activités.

AGENDA

N° de téléphone en cas d'urgence : Médecin : le 15

Cabinet infirmières : 04 77 51 24 40, Assistante Sociale : Secrétariat du Pôle du Pilat : 04 77 39 65 71

21/01/06	Soupe aux choux de l'Association Exbrayat à Planfoy
03/02/06	Soirée « scène ouverte » de l'Association des Parents d'Elèves
04/02/06	Nocture en ski de fond organisée par le COT
08/03/06	Paris-Nice
10/03/06	AG ADMR
10/03/06	Carnaval
01/04/06	Repas dansant de l'Association des Parents d'Elèves
07/04/06	AG Association Exbrayat

LUDO BUS

12 Janvier

02 Février

23 Février

16 Mars

06 Avril

Mise en page et illustrations : Olivier CHABANNE, Bernadette TRANCHAND. Prochaine Parution du *Bref Info* : le 15 avril 06